



Collecte des Ordures Ménagères

INFORMATION



CONSIGNES DE COLLECTE

- * la collecte des Ordures Ménagères est réalisée en porte à porte du lundi au vendredi de 4h à 20h
- * Les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte
- * Aucun sac déposé à côté du bac ne sera collecté
- * En cas de travaux dans votre rue, déposer votre bac à un endroit accessible à la collecte

Décalage de collecte

Année 2018



La collecte des Ordures ménagères n'aura pas lieu lors d'un jour férié et est donc **décalée d'une journée.**

Voici les dates auxquelles la collecte ne sera pas réalisée

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> lundi 1er janvier | <input checked="" type="checkbox"/> mercredi 15 août |
| <input checked="" type="checkbox"/> lundi 2 avril | <input checked="" type="checkbox"/> jeudi 1er novembre |
| <input checked="" type="checkbox"/> mardi 1er mai | <input checked="" type="checkbox"/> mardi 25 décembre |
| <input checked="" type="checkbox"/> lundi 21 mai | |

Ce qui implique que :

☞ **les tournées de ramassage des jours suivants seront décalées également**

RAPPEL: La collecte débutant à 4h le matin,

les bacs devront être sortis la veille au soir

Cette année, deux jours fériés seront collectés, du fait d'être dans la même semaine :

- le mardi 8 mai
- le jeudi 10 mai



Pour plus d'informations, abonnez-vous à notre newsletter !